

ACTIVITÉ 1 :

CARTE DE TERMINOLOGIE ET DE MOTS

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 1 : Mur de terminologie et de mots** à la page 3 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

DÉFINISSEZ-LE DANS VOS PROPRES MOTS

UTILISEZ LE MOT DANS UNE PHRASE

MOT DE VOCABULAIRE

IDENTIFIEZ UN EXEMPLE DE CE CONCEPT (ET SON APPLICATION DANS LES MÉDIAS)

ACTIVITÉ 5 :

ÉCOSYSTÈME MÉDIATIQUE

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 5 : Cartographier votre écosystème médiatique** à la page 6 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habilités de Pensée Critique** de Historica Canada.

Date	Canal/Source	Contenu/Titre de l'article	Liste de vérification
			<p>J'ai lu/j'ai vu :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le titre <input type="checkbox"/> L'article ou la vidéo complet <input type="checkbox"/> Une partie de l'article ou de la vidéo
			<p>J'ai lu/j'ai vu :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le titre <input type="checkbox"/> L'article ou la vidéo complet <input type="checkbox"/> Une partie de l'article ou de la vidéo
			<p>J'ai lu/j'ai vu :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le titre <input type="checkbox"/> L'article ou la vidéo complet <input type="checkbox"/> Une partie de l'article ou de la vidéo
			<p>J'ai lu/j'ai vu :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Le titre <input type="checkbox"/> L'article ou la vidéo complet <input type="checkbox"/> Une partie de l'article ou de la vidéo

ACTIVITÉ 7 :

ANALYSE MÉDIATIQUE

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 7 : Les préjugés médiatiques dans le passé - Analyse de source primaire** à la page 7 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

Quelle(s) perspective(s) sont présentes dans cet article (ou cette image)?

Cet article (ou cette image) est-il biaisé? Si oui, fournissez 2 ou 3 exemples d'affirmations biaisées et/ou le préjugé qu'elles démontrent. Sinon, expliquez pourquoi vous croyez qu'il est objectif.

Réfléchissez au contexte historique des médias d'information à l'époque. Que suggèrent ces articles/images au sujet des buts et des motivations des médias d'information de l'époque?

LES HINDOUS FONT RECULER TOUTE UNE ESCOUADE D'AGENTS

Une tentative est faite pour approvisionner le "Komagata Maru", en vue de le fréter pour le départ. Les mutinés reculent d'abord devant les boyaux d'arrosage, mais ils reviennent à l'attaque avec toutes sortes de projectiles et forcent le remorqueur "Sea Lion", à retourner au port.

VINGT OFFICIERS SONT GRAVEMENT BLESSES

Vancouver, C.A. 20. — Une tentative a été faite, dimanche matin, pour approvisionner le "Komagata Maru" et le mettre en état de prendre la mer et de faire le voyage de retour avec les 350 Hindous que le gouvernement fédéral a refusé d'admettre en territoire canadien. Elle a échoué; près de trente policiers et détectives en gardent aujourd'hui le souvenir et font soigner dans les hôpitaux de Vancouver les blessures que leur ont infligées les Hindous.

Un fort détachement de la police de Vancouver et un contingent spécial de constables d'immigration, en tout, 160 hommes, se sont rendus, dimanche matin au "Komagata Maru", sur le "Sea Lion", et ont attaqué avec des jets d'eau les Orientaux.

Les constables ont dû reculer devant la furie des Hindous qui ont fait pleuvoir sur eux une pluie de morceaux de charbon et d'autres projectiles. Plusieurs ont été blessés. Voilà le résultat d'une tentative infructueuse de débarrasser le port du navire japonais et de ses passagers inopportuns.

Il y a un jour ou deux, le gouvernement canadien a décidé de fournir des provisions au "Komagata Maru", afin de permettre son départ. On en acheta pour \$6,000. Tout était prêt ce matin, à une heure et quinze, grâce au zèle de Malcolm Reid, surintendant du bureau d'immigration, ici, de W. H. Stevens, M.P., et de W. H. B. Lader.

Le "Sea Lion" partit avec ces provisions et les cent vingt-cinq constables et les cinquante détectives. Le départ fut joyeux. Les constables étaient armés de revolvers et de fusils. Le "Sea Lion" se dirigea lentement vers le "Komagata Maru", mouillé à un quart de mille du port. Lorsqu'on fut à une encablure du "Komagata Maru", on s'aperçut que les Hindous, armés de bâtons et de tiges de fer, montaient la garde.

Les constables saisirent un boyau et lancèrent contre les Hindous un jet d'eau dont les résultats furent étonnants. Les Hindous reculèrent et il sembla qu'ils étaient battus. Cependant, ils se rallièrent bientôt, firent face au jet d'eau et lancèrent sur les constables une grêle de projectiles. Les Hindous gardèrent s'éloigner le Sea Lion en lançant des cris de triomphe.

Après-midi du dimanche a été paisible. Quelques Hindous ont été battus par des blancs sur les quais. Le chef de police McLennan surveille activement le rivage, de peur qu'il ne se produise quelque émeute. M. Stevens, député, déclarait cet après-midi, qu'on a pris les mesures nécessaires pour amener la soumission des Hindous.

On croit que les soldats seront appelés, et que sur le "Rainbow" ils iront prêter main-forte aux fonctionnaires de l'immigration. On rapporte que quatre Hindous ont été blessés au cours de la bataille. Le capitaine Yamamoto ne sait que faire. On le menace, toutes les fois qu'il approche de son navire. On croit que, pour se défendre les Hindous ont brisé les machines du "Komagata Maru".

Vancouver, 20. — Des ordres reçus d'Ottawa déclarent aux fonctionnaires de l'immigration que l'ordre doit être rétabli dans le port de Vancouver, et que le "Komagata Maru" doit partir que le gré ou de force. On ne sait ce qui sera tenté, mais il est probable que le "Rainbow" sera appelé et que le capitaine Kingsmill sera chargé de mettre à la raison les Hindous et de les renvoyer dans leur pays.

« Les hindous font reculer tout une escouade d'agents », La Presse, 20 juillet 1914 (avec la permission de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec)

LES HINDOUS SE MUTINENT

ILS REPOUSSENT DEUX CENTS AGENTS DE POLICE QUI LEUR PORTAIENT DES VIVRES. — PLUSIEURS POLICIERS BLESSES.

Vancouver, C.A. 20. — Un fort détachement de la police de Vancouver et un contingent spécial de constables d'immigration, en tout, deux cents hommes, se sont rendus, dimanche matin au "Komagata Maru", sur le "Sea Lion", et ont attaqué avec des jets d'eau les Orientaux rendus furieux.

Les constables ont dû reculer devant la furie des Hindous qui ont fait pleuvoir sur eux une pluie de morceaux de charbon et d'autres projectiles. Plusieurs ont été blessés légèrement. Voilà le résultat d'une tentative infructueuse de débarrasser le port du navire japonais et de ses passagers inopportuns.

Il y a un jour ou deux, le gouvernement canadien a décidé de fournir des provisions au "Komagata Maru", afin de permettre son départ. On en acheta pour \$6,000. Tout était prêt ce matin, à une heure et quinze, grâce au zèle de Malcolm Reid, surintendant du bureau d'immigration, ici, de W. H. Stevens, M.P., et de W. H. B. Lader.

Le "Sea Lion" partit avec ses provisions et les cent vingt-cinq constables et les cinquante détectives. Le départ fut joyeux. Les constables étaient armés de revolvers et des détectives de fusils.

Le "Sea Lion" se dirigea lentement vers le "Komagata Maru", mouillé à un quart de mille du port. Lorsqu'on fut à une encablure du "Komagata Maru", on s'aperçut que les Hindous, armés de bâtons et de tiges de fer, montaient la garde.

Les constables saisirent un boyau et lancèrent contre les Hindous un jet d'eau dont les résultats premiers furent étonnants.

Les Hindous reculèrent et il sembla qu'ils étaient battus. Cependant, ils se rallièrent bientôt, firent face au jet d'eau et lancèrent sur les constables une grêle de projectiles. Les Hindous gardèrent s'éloigner le Sea Lion en lançant des cris de triomphe.

Après-midi du dimanche a été paisible. Quelques Hindous ont été battus par des blancs sur les quais. Le chef de police McLennan surveille activement le rivage, de peur qu'il ne se produise quelque émeute.

M. Stevens, M.P., déclarait cet après-midi, qu'on a pris les mesures nécessaires pour amener la soumission des Hindous.

On croit que les soldats seront appelés, et que sur le "Rainbow" ils iront prêter main-forte aux fonctionnaires de l'immigration.

On rapporte que quatre Hindous ont été blessés au cours de la bataille. Le capitaine Yamamoto ne sait que faire. On le menace, toutes les fois qu'il approche de son navire.

On croit que, pour se défendre les Hindous ont brisé les machines du "Komagata Maru". Vancouver, 20. — Des ordres reçus d'Ottawa déclarent aux fonctionnaires de l'immigration que l'ordre doit être rétabli dans le port de Vancouver, et que le "Komagata Maru" doit partir que le gré ou de force. On ne sait ce qui sera tenté, mais il est probable que le "Rainbow" sera appelé et que le capitaine Kingsmill sera chargé de mettre à la raison les Hindous et de les renvoyer dans leur pays.

« Les hindous se mutinent », Le Devoir, 20 juillet 1914 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

LES HINDOUS CAPITULENT
Les immigrants orientaux se rendent enfin aux propositions du gouvernement canadien
LE PEUPLE DE VANCOUVER DANS L'ANXIÉTÉ
L'équipage japonais reprend possession du "Komagata Maru" et se prépare à partir
Vancouver, 21 — Un peu avant sept heures, ce soir, les Hindous du Komagata Maru, par l'intermédiaire du comité de Vancouver, ont accepté l'offre du gouvernement, et permettront qu'on prenne possession du navire. Il n'y a pas eu de lutte.
Les Hindous ont fait plusieurs autres demandes, mais ont dû accepter les soins des médecins et les \$6,000 de provisions.
Ils ont absolument refusé de payer leur passage de retour, et n'ont rien donné, en indemnité au comité Hindou, de Vancouver.
A sept heures, le capitaine Yamamoto est parti pour se rendre à bord du Komagata Maru et faire de la vapeur. L'hon. Martin Burrell, Ministre de l'Agriculture, à Ottawa, s'est occupé activement de la question, aujourd'hui.
Après l'entrevue de trois heures, sur le Komagata Maru, les membres du comité se sont réunis pour régler les propositions de leurs Nationaux. Ils ont ensuite requis les services d'un avocat, M. McNeill, et à cinq heures, ils présentaient leurs nouvelles propositions.
Ils ont fait de nouvelles demandes. Ils ont demandé des aliments, des soins médicaux, et, en plus, le prix de leur passage jusqu'à Calcutta, et ont ajouté que le gouvernement devrait indemniser le comité local Hindou de toutes les dépenses occasionnées par cette affaire.
Ce soir, une grande foule s'est rendue sur le port. Tout le monde était dans l'anxiété, et, au nombre de spectateurs échelonnés le long du rivage, accrochés aux poteaux et aux arbres, on eût dit d'un grand jour de régates.
L'un des frêteurs du Komagata Maru, regardait avec anxiété les deux navires en présence. "C'est une farce, s'écria-t-il, les canons du Rainbow pourraient couler le Komagata Maru en deux minutes. C'est une grosse farce".
Un blanc lui répondit et une petite bagarre eut lieu pendant quelques minutes. L'intervention de la police rétablit l'ordre.
Le capitaine Yamamoto a repris possession de son navire, et l'équipage est déjà à l'œuvre. Les Hindous ont promis de se bien conduire pendant la traversée, et l'on croit qu'ils tiendront parole.
Tout semble définitivement réglé.

« Les hindous capitulent », Le Devoir, 23 juillet 1914 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

CHRONIQUE PARLEMENTAIRE

L'immigration asiatique. — Chinois, Japonais, et Hindous. — Un problème qui requiert une solution immédiate.

DU CORRESPONDANT SPECIAL DU "SOLEIL"

Ottawa, 3.—La députation a discuté pendant toute la journée d'hier sur l'immigration asiatique. C'est un problème d'une gravité exceptionnelle, et le gouvernement devra y apporter une solution dans le plus bref délai. Le péril jaune devient de jour en jour de plus en plus imminent. Il menace pas seulement que l'Ouest du Canada : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique-Sud le craignent, et recherchent, à l'heure actuelle, les meilleurs moyens de le prévenir. Il est reconnu que l'Australie et la Nouvelle-Zélande craignent tant les Chinois, les Japonais et les Hindous que c'est pour cela que ces Dominions s'empressent d'établir des marines de guerre locales. En un mot, le problème affecte l'Empire britannique tout entier.

Au point de vue économique, la présence des habitants de race jaune, en Colombie Anglaise, est de nature à faire un tort considérable aux ouvriers de race blanche. Les Chinois, les Japonais et les Hindous, vivant à bon marché, se contentent d'un maigre salaire, et les travailleurs du pays et les immigrés des pays européens ne peuvent concurrencer avec eux. Mais le problème est autrement plus grave, si on l'aborde au point de vue social. L'assimilation des asiatiques par suite de leurs habitudes séculaires, ne peuvent jamais vivre sur le même pied que les nations occidentales. Songer à canadieniser ces gens est inutile. Ils ne s'intéressent jamais à notre vie nationale. Dès lors, ne vaudrait-il pas mieux les empêcher de former ici une Chine, un Japon et une Inde en miniature.

Tout le monde ou à peu près tout le monde s'accorde à dire que l'immigration orientale est indésirable. On pourrait peut-être faire exception pour les Japonais, qui sont un peuple intelligent, et qui ont déjà adopté en partie la civilisation, et même pour les Chinois, qui rendent d'excellents services, comme domestiques, cuisiniers ou blanchisseurs.

Les Chinois ont été les premiers à venir au Canada. Il en vint au pays aussitôt après la découverte des mines dans le district de Cassiar et de Cariboo. Plus tard, un grand nombre fut employé à la construction du Pacifique Canadien, dans les régions avoisinant l'Océan Pacifique. Depuis ce temps-là, beaucoup de Chinois sont venus chercher bien-être au Canada. Ils font d'excellents domestiques et d'excellents blanchisseurs. Vers 1884, on peut-être un peu plus tard, on imposa une taxe d'entrée de \$80 à chaque Chinois. En 1900, l'immigration chinoise avait pris de proportions considérables, et cette taxe fut portée à \$800, puis, quelques années après à \$500. Malgré cela, les Chinois, qui trouvent profit à vivre au Canada, continuent de nous arriver. Augmenter de nouveau la taxe aurait peut-être pour effet de restreindre le nombre des immigrants Chinois, mais cela ne manquerait pas non plus de compliquer singulièrement nos relations commerciales avec la Chine. On prédit qu'avant longtemps, la Chine consommera une énorme quantité de blé, et que ce pays, peuplé par plus de 400 millions d'habitants, sera un marché sans rival par le blé canadien. Si le blé canadien doit s'exporter en Chine, il sera difficile, pour le Canada, d'augmenter la taxe de \$500 que tout Chinois doit déboursier pour entrer au Canada.

L'immigration japonaise peut se comparer à l'immigration chinoise sous plus d'un rapport. Peut-être même serait-il encore plus imprudent de vouloir empêcher l'entrée des Japonais au pays. D'abord, ils ont atteint un degré de civilisation bien autrement élevé que les Chinois. De plus, nous avons un traité avec le Japon qui est le grand allié de l'Angleterre sur l'Océan Pacifique. Il y a quelques années, des arrangements furent conclus, restreignant l'immigration japonaise. Les clauses de cet arrangement ont été respectées à venir jusqu'ici, et il est probable que le gouvernement actuel, pas plus que l'ancien gouvernement, ne songe à traiter les Japonais comme indésirables.

Notre traité commercial avec le Japon offre déjà des résultats satisfaisants.

En 1903, le Canada importait des articles du Japon pour \$78,451 ; nos exportations, pour la même période, ne s'élevèrent qu'à \$325,146. En 1913, en vertu du nouveau traité, nos importations étaient de \$2,398,806, et nos exportations s'élevaient à \$3,695,161. Notre commerce avec ce pays augmente continuellement, et, dans ces conditions, on conçoit que le Canada ne peut raisonnablement songer à faire des mises aux Japonais.

Mais le problème en ce qui concerne l'immigration des Hindous, est tout à fait différent. Les Hindous, moins que tous les autres, ne conviennent au pays. Leur manière de voir, leurs mœurs, us et coutumes diffèrent radicalement des nôtres. Et cependant ils sont, de droit, sujets britanniques.

Plusieurs d'entre eux sont soldats et combattent, à l'occasion, sous le drapeau anglais. Il nous est donc difficile de fermer la porte à ceux d'entre eux qui veulent entrer en Canada ou de chasser ceux qui sont établis ici.

Sous le régime Laurier, un ordre-encore fut adopté, en vertu duquel l'Hindou qui venait s'établir au Canada devait arriver directement de son pays et être en possession d'au moins \$200.

Aucun transpacifique ne faisait le trajet direct des Indes au Canada, à cette époque, et il s'ensuivait que seuls, quelques rares sujets hindous débarquaient au Canada. Depuis, des lignes de paquebots ont été établies, qui font le service entre le Canada et les Indes, et les Hindous nous arrivent, nombreux.

Le gouvernement de la Colombie Anglaise ne veut pas les voir et demande au gouvernement fédéral de les exclure complètement du pays. A leur tour, les Hindous, maltraités par les autorités de la Colombie Anglaise, demandent, à titre de sujets britanniques, la protection du gouvernement fédéral. Le cas récent d'un prêtre hindou déporté dans son pays, a remis le problème plus en évidence que jamais.

Le gouvernement fédéral, par un arrêté en conseil adopté au mois de décembre, a prohibé toute immigration dans la Colombie Anglaise, jusqu'au présent mois de mars. C'est là, tout simplement, un moyen détourné pris par le gouvernement, pour faire cesser l'immigration hindoue.

Le mois de mars fini, cet arrêté en conseil sera lettre morte, et le gouvernement, sans retard, devra prendre les mesures nécessaires pour empêcher l'immigration hindoue. Les mœurs de ces gens sont si différentes des nôtres, qu'il est impossible de leur permettre de vivre au Canada. Ainsi, chacun d'eux est polygame, et à la fois cinq ou six femmes et même plus. Les filles se marient à 12, 13 ou 14 ans. Ces mœurs n'auraient pas chance de plaire aux blancs qui se verraient obligés d'être les voisins des Hindous. Sinaux admettons les Hindous, faisons remarquer un député de Vancouver, il faut les admettre avec leurs coutumes, et leurs femmes. Et cela est impossible. Si nous les admettons sans leurs femmes, cela est immoral, et c'est un danger pour notre civilisation.

Ces données suffisant sans doute pour donner un idée des difficultés du problème.

Le fit d'envisager un seul instant ces difficultés qu'offre l'immigration hindoue prouve encore qu'il y a une grande marge entre les théories des ultra-impérialistes et les conditions où se trouve le Canada. Comme le faisait justement remarquer l'hon. M. Lemieux, hier, les promoteurs de la Fédération impériale n'ont pas eu de difficulté à rédiger une nouvelle constitution pour l'Empire britannique, mais ils ont vite aperçu les difficultés qui surgissent, si l'on veut la mettre en pratique. Ce qui convient à un Dominion ne peut convenir à un autre ; les lois qui conviennent au Canada ne peuvent convenir aux Hindous et vice-versa. La centralisation des pouvoirs, par suite de la trop grande diversité des besoins dans chacune des parties de l'Empire, est impossible. De toute nécessité, la sécurité de l'Empire dépend de l'autonomie de chaque Dominion.

L'IMMIGRATION CHINOISE

Elle produit un revenu de \$813,003 pour l'année.

(Spécial au "Canada")

Ottawa, 1. — Le revenu perçu par le département du Commerce, pour l'immigration chinoise, durant l'année fiscale terminée le 31 mars, est de \$813,003. C'est le plus fort montant provenant de cette source, jusqu'ici.

De ce montant \$807,000 ont été payés par 1,614 Chinois, soit \$500 par tête.

C'est une augmentation de \$99,872 sur l'année précédente.

D'après la loi régissant l'immigration, cinquante pour cent de la taxe "per capita" va à la province dans laquelle se rendent les Chinois. Des chèques ont donc été envoyés aux diverses provinces, pour les montants suivants : Colombie Anglaise, \$326,200 ; Québec, \$22,500 ; Ontario, \$1,500 ; Nouvelle-Ecosse, \$250 ; Nouveau-Brunswick, \$1,750 ; Alberta, et

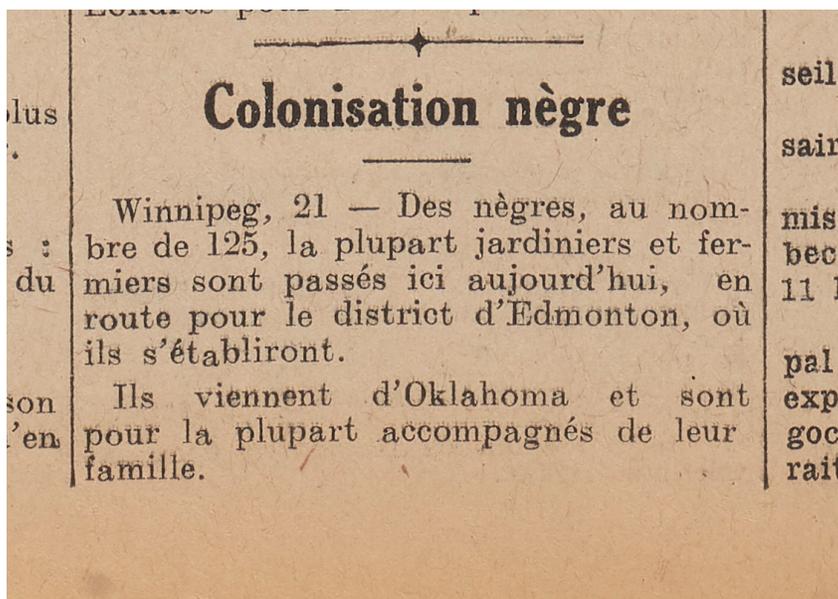
« L'immigration chinoise », Le Canada, 5 mai 1910 (avec la permission de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

« Chronique parlementaire », Le Soleil, 4 mars 1914 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

LES NOIRS DE L'OKLAHOMA (DÉCRET C.P. 1911-1324)



« Les nègres dans l'ouest », *La Tribune*, 21 mars 1911 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).



« Colonisation nègre », *Le Devoir*, 21 mars 1911 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).



« Lettre d'Ottawa », *Le Devoir*, 4 avril 1911 (avec la permission de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

ACTIVITÉ 8 :

ANALYSE DES TITRES

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 8 : Détecter les préjugés des médias — analyse des titres** à la page 7 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habilités de Pensée Critique** de Historica Canada.

Titre	Source	Faits? Le titre déclare-t-il un fait? Si oui, quels faits sont transmis à travers le titre?	Opinion? Le titre déclare-t-il une opinion? Si oui, que pourrait être l'opinion opposée?	Langage Que révèle le choix des mots utilisés dans ce titre à propos du point de vue ou des motifs de la source ou de l'auteur, en relation avec le sujet?

ACTIVITÉ 10 :

ÉVALUATION DES SOURCES ET DU CONTENU

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 10 : Analyse des médias d'information** à la page 9 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

A. Considérez la source :



- Est-ce une source que vous connaissez bien? Croyez-vous qu'elle est fiable?
- Cliquez ailleurs que sur l'article/la publication afin d'en apprendre plus sur la source. Visitez la section « À propos » du site web, ou effectuez une recherche dans Google au sujet de la source pour plus d'informations.
- Réfléchissez aux préjugés de la source. Plusieurs entreprises médiatiques ont un penchant politique qui influence les histoires qui sont racontées, et comment elles sont racontées.

B. Vérifiez qui est l'auteur :



- L'auteur est-il nommé, ou est-il anonyme?
- Si l'auteur est nommé, est-ce un journaliste fiable, une agence de nouvelles, un « journaliste citoyen », ou un blogueur?
- En vous basant sur son travail antérieur, quel type de préjugé pourrait avoir l'auteur?

C. Allez plus loin que le titre/la légende :



- Est-il conçu pour engendrer une réponse émotionnelle?
- Fait-il des revendications extravagantes?

D. Évaluez le contenu (faits c. opinions) :



- Identifiez le type de contenu : satire, article, éditorial, infographie, publication commanditée, etc.
- Par exemple, un article éditorial d'opinion publié par un journal reconnu respectera les standards journalistiques, mais demeure l'opinion d'une seule personne.
- Faites la distinction entre les faits et les opinions dans le contenu.
- Réfléchissez à comment certaines informations peuvent avoir été manipulées ou omises volontairement.

ACTIVITÉ 10 :

ÉVALUATION DES MÉDIAS D'INFORMATION

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 10 : Analyse des médias d'information** à la page 9 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habilités de Pensée Critique** de Historica Canada.

Intégrité du contenu

FIABLE						NON FIABLE
1. Le titre de l'article reflète étroitement son contenu.	<input type="checkbox"/>	1. Le contenu ne correspond pas au titre. Le titre est un piège à clics.				
2. Si le contenu est une opinion ou une satire, cela est clairement indiqué. Astuce : les chroniqueurs d'opinion seront généralement notés comme tel dans la signature de l'article.	<input type="checkbox"/>	2. Le contenu est une opinion ou une satire, mais cela n'est pas clairement indiqué.				
3. Le contenu est libre de langage sensationnaliste, incendiaire ou chargé.	<input type="checkbox"/>	3. Les revendications et les opinions s'appuient sur un langage incendiaire ou sensationnaliste pour démontrer son point.				
4. Les affirmations de l'article/du contenu peuvent facilement être corroborées grâce à d'autres sources fiables. Les opinions sont bien appuyées par des faits et démontrent une logique qui s'appuie sur ces faits. L'article cite ses revendications, en faire référence aux experts, enquêtes, textes, etc.	<input type="checkbox"/>	4. Le contenu n'offre pas de citations ou de références pour soutenir ses revendications, et les revendications ne peuvent pas être vérifiées. Les opinions ne sont pas soutenues par des faits et comptent sur une logique fautive ou sur la mésinformation. Le contenu ne renvoie pas à des sources externes de référence comme des textes, des bases de données, des experts, des études, etc.				
5. Si une source anonyme est citée, la publication explique pourquoi la source demeure anonyme et comment les informations fournies par la source ont été corroborées avec d'autres sources.	<input type="checkbox"/>	5. Les sources anonymes sont citées sans explication et le processus de corroboration pour la source anonyme n'est pas expliqué.				

ACTIVITÉ 10 :

ÉVALUATION DES MÉDIAS D'INFORMATION (CONTINUÉE)

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 10 : Analyse des médias d'information** à la page 9 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

Intégrité de l'auteur ou du journaliste

FIABLE						NON FIABLE
1. L'auteur ou le journaliste est nommé (n'utilise pas un pseudonyme).*	<input type="checkbox"/>	1. L'auteur ou le journaliste est anonyme, ou le nom semble être un pseudonyme ou une fausse identité.				
2. L'information au sujet de l'auteur ou du journaliste est vérifiable (formation en journalisme ou formation connexe, écriture dans le passé d'articles fiables disponibles en ligne, prix, etc.).	<input type="checkbox"/>	2. Les informations au sujet de l'auteur ou du journaliste ne peuvent pas être vérifiées (formation en journalisme ou formation connexe, présence en ligne qui suggère l'écriture d'articles fiables, etc.).				
3. Même les meilleurs auteurs et journalistes ont des biais. Si l'auteur ou le journaliste a une présence en ligne (ex. sur Twitter), fait-il preuve de considération et partage-t-il des opinions éclairées, ou se base-t-il sur le sensationnalisme et fait-il appel aux émotions pour soutenir ses arguments?	<input type="checkbox"/>	3. La présence en ligne ou les écrits de l'auteur ou du journaliste suggèrent une forte intention politique, exprimant ses opinions ou présentant ses histoires avec un langage chargé, du sensationnalisme, et s'appuyant sur des appels émotionnels.				
4. L'auteur ou le journaliste n'est pas associé avec des organismes peu fiables ou douteux, des groupes d'intérêts spéciaux, etc.	<input type="checkbox"/>	4. L'auteur ou le journaliste est associé avec, ou financé par, des organismes partisans, des groupes d'intérêts spéciaux, etc.				
5. Si l'auteur/journaliste a fait des erreurs dans le passé, il leur a fait face et s'est excusé pour les erreurs commises.	<input type="checkbox"/>	5. Dans le passé, l'auteur/journaliste a propagé de la désinformation ou de la mésinformation, a déformé des faits, des opinions ou des citations sans par la suite adresser ces erreurs.				

***Notez :** certains journaux, par exemple, vont publier des éditoriaux qui sont attribués à l'équipe éditoriale, et non pas à un auteur individuel. Dans ce cas, les revendications et les opinions exprimées sont attribuées aux noms qui sont inscrits dans la bannière éditoriale du journal, qui peut être trouvée dans la section « À propos ». Les signatures des articles des fils de presse ne fournissent souvent que le nom d'une agence de presse réputée comme la Canadian Press ou Reuters, ce qui est aussi acceptable.

Intégrité de la source

FIABLE						NON FIABLE
1. Des standards d'intégrité journalistique clairement énoncés (liste de valeurs, existence d'un rédacteur public ou poste similaire, les corrections et mises à jour sont traitées, etc.).	<input type="checkbox"/>	1. La source publie des pièges à clics, du contenu sensationnaliste ou cherchant à susciter la peur, la mésinformation ou la désinformation.				
2. Une histoire, un legs et/ou une réputation de journalisme fiable de qualité (ex. prix, état du dossier public, etc.).	<input type="checkbox"/>	2. Aucune section « À propos », ou la section « À propos » utilise un langage sensationnaliste ou chargé qui suggère un objectif politique ou financier douteux.				
3. La structure de la source peut facilement être retracée ou recherchée en utilisant Google, et celle-ci n'appartient pas à, ou n'est pas majoritairement financée par, un groupe d'intérêts spéciaux.	<input type="checkbox"/>	3. La structure corporative de la source est cachée, ou la source appartient à, ou est financée en majeure partie par, des groupes d'intérêts spéciaux.				

ACTIVITÉ 12 :

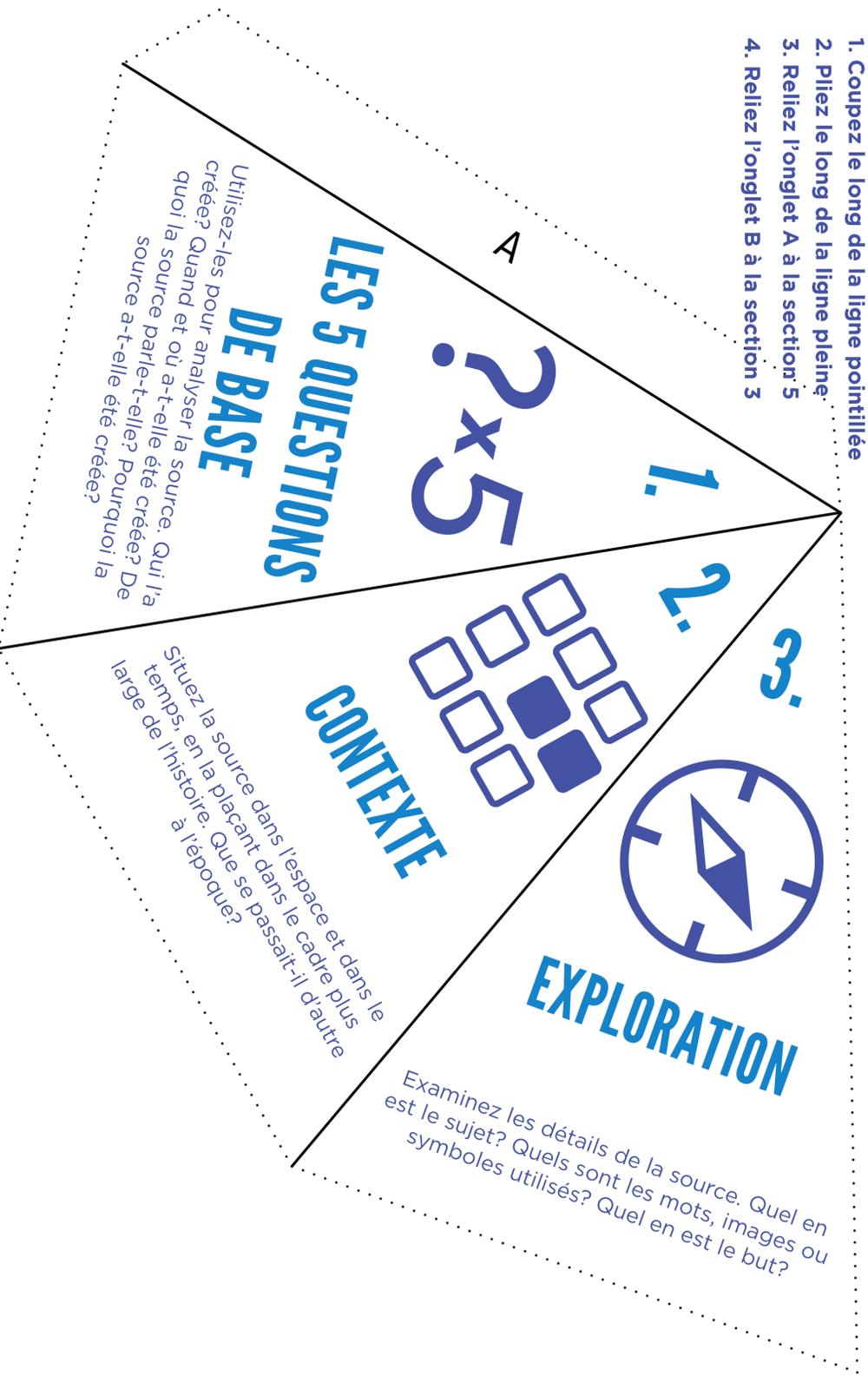
PYRAMIDE DES SOURCES PRIMAIRES

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'Activité 12 : Affiche de propagande — Analyse de source primaire à la page 10 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

PYRAMIDE EN 3D : 5 ÉTAPES DE L'ANALYSE DES SOURCES PRIMAIRES

INSTRUCTIONS

1. Coupez le long de la ligne pointillée
2. Pliez le long de la ligne pleine.
3. Reliez l'onglet A à la section 5
4. Reliez l'onglet B à la section 3



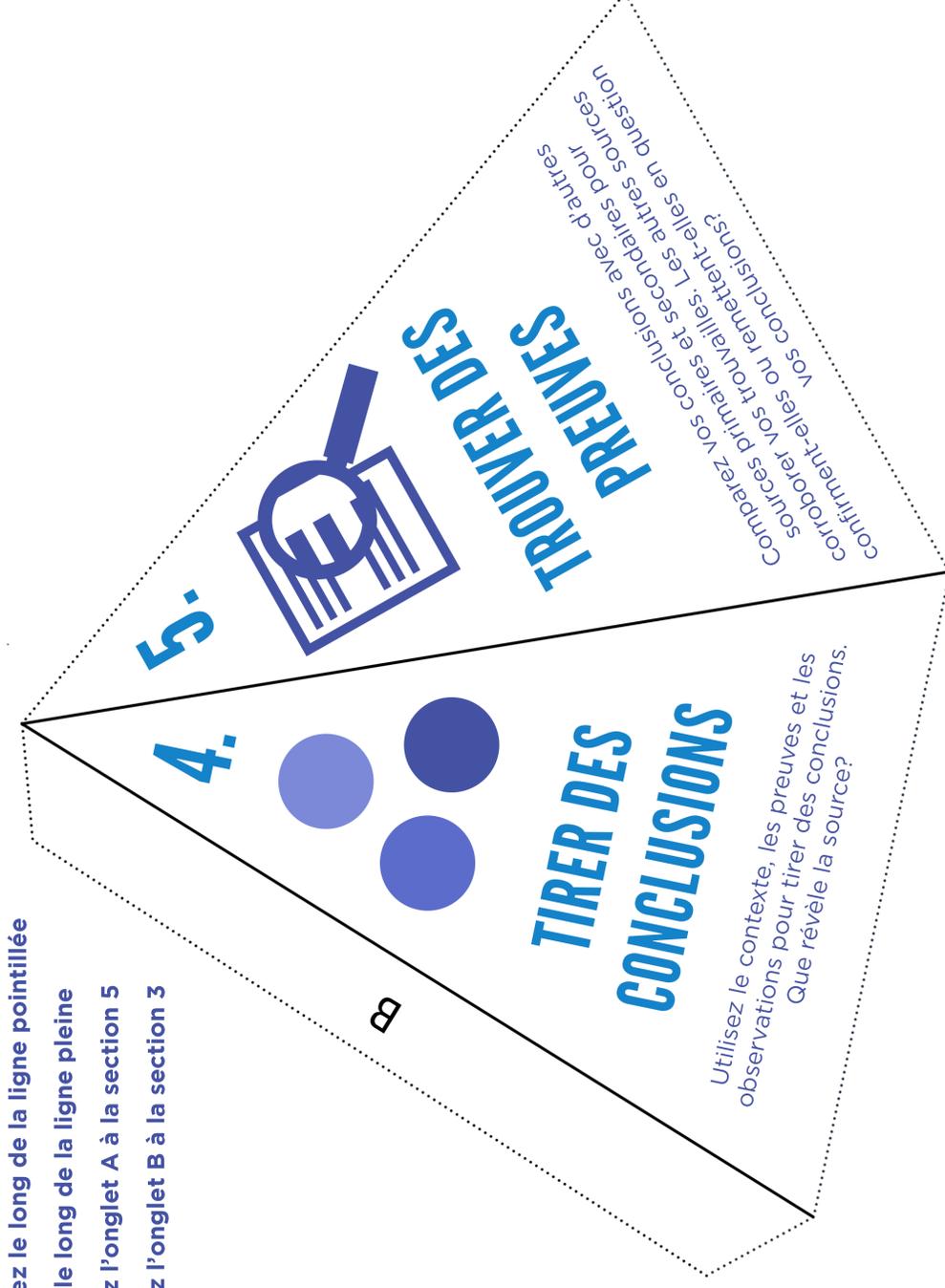
ACTIVITÉ 12 : PYRAMIDE DES SOURCES PRIMAIRES

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner l'Activité 12 : **Affiche de propagande** — **Analyse de source primaire** à la page 10 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habiletés de Pensée Critique** de Historica Canada.

PYRAMIDE EN 3D : 5 ÉTAPES DE L'ANALYSE DES SOURCES PRIMAIRES

INSTRUCTIONS

1. Coupez le long de la ligne pointillée
2. Pliez le long de la ligne pleine
3. Reliez l'onglet A à la section 5
4. Reliez l'onglet B à la section 3



ACTIVITÉ 13 :

LA VÉRIFICATION DE FAITS EN ACTION

Utilisez cette feuille de travail afin d'accompagner **l'Activité 13 : La vérification des faits en action - Infographies** à la page 11 du guide pédagogique **Médias Numériques : Développer les Habilités de Pensée Critique** de Historica Canada.

1. Comparez de multiples sources et perspectives :



- Traitez la publication que vous lisez/voyez/entendez comme une base pour commencer votre recherche. Si elle est légitime et que les faits sont justes, vous devriez pouvoir trouver d'autres publications confirmant ses revendications.
- Cependant, le simple fait de trouver de l'information qui confirme une revendication ne la rend pas légitime. Nous sommes tous susceptibles de tomber dans le piège du **biais de confirmation**.

2. Retournez en amont pour trouver les sources originales :



- En utilisant l'information que vous possédez, suivez les faits en amont afin de retrouver la source originale des revendications.
- Ouvrez une nouvelle fenêtre ou un nouvel onglet et cherchez le contenu en question. Il peut être facile de tomber dans un trou sans fond lorsque vous naviguez, alors il est important de garder des traces de votre vérification des faits. Gardez les onglets de votre navigateur ouverts afin de pouvoir vous y référer plus tard.
- Déterminez si les faits précisés dans l'article sont cohérents en les comparant avec autres sources, ou si certains détails ont été perdus ou changés.
- Pour les photographies et les illustrations, utilisez la recherche d'image inversée de Google ou TinEye afin de voir les autres endroits où les images apparaissent. Cela vous permettra de savoir si l'image provient d'une source fiable.

3. Utilisez un site web de vérification des faits



- Les vérificateurs professionnels révisent plusieurs histoires de nouvelles et publient leurs résultats en ligne.
- Utilisez un site de vérification des faits fiable afin de confirmer votre propre évaluation.